

GUIDE TECHNIQUE DE PROCÉDURE PARTICULIÈRE DE RECRUTEMENT EN VOIE PROFESSIONNELLE

Le processus de recrutement se déroule en 3 étapes :

- 1ère étape : validation de projet
(Examen d'un dossier et entretien individuel)
- 2ème étape : attribution d'un bonus
- 3ème étape : saisie du vœu d'affectation

1ère étape : validation de projet

Les candidats doivent se faire connaître auprès de leur établissement pour qu'un dossier soit instruit. Le dossier est à télécharger sur le site du Lycée André Malraux de Béthune puis à compléter par l'établissement d'origine et la famille.

Les établissements transmettront les dossiers pour le Mardi 7 mai 2024 au plus tard, au Lycée André Malraux de Béthune par courrier postal ou numérique avec les documents annexes.

Le mardi 21 mai 2024 et le mercredi 22 mai 2024, nous inviterons tous les élèves à un entretien d'information et de motivation afin de nous permettre de vérifier la cohérence du projet. L'entretien de motivation se déroulera toujours dans l'établissement ayant été sélectionné en 1^{er} vœu.

2ème étape : attribution d'un bonus

Pour chaque jeune, une recommandation de la commission relative à la pertinence du projet sera transmise au chef d'établissement d'origine le jeudi 30 mai 2024 afin d'être communiquée à l'élève et à ses parents.

Cette recommandation peut prendre deux formes :

- soit la formation est « conseillée » si le projet de l'élève est cohérent ; dans ce cas, cet avis est donné indépendamment des places disponibles, il donnera lieu à l'attribution d'un bonus qui sera appliqué si l'élève formule effectivement ce vœu dans AFFELNET ;
- soit la formation est « déconseillée » si le projet de l'élève est jugé peu réaliste ; dans ce cas, l'établissement d'origine veillera à accompagner l'élève dans la construction d'un projet de formation plus adapté.

3ème étape : formulation du vœu d'affectation

L'élève qui souhaite poursuivre dans la formation doit en faire le vœu ; celui-ci sera saisi par la famille de l'élève dans le Téléservice Affectation via l'ENT ou par l'établissement d'origine dans AFFELNET.

En aucun cas, cette phase ne constitue un pré-recrutement : un avis conseillé ne vaut pas affectation définitive.

Si l'élève est affecté au Lycée Professionnel André Malraux alors nous prendrons attache de la famille afin qu'elle vienne retirer le dossier d'inscription.